

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de NOISEAU sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Yvan FEMEL, Maire ;

Monsieur Emmanuel GACHET, Madame Marie-Christine DORMOY, Monsieur Ismaël GENET, Madame Caroline DOS SANTOS, Monsieur Gilbert COQUILLET, Madame Karine ROUSSEL, Monsieur Arnaud SEGANTI, Adjoints au Maire.

Madame Marie-Hélène ESCUDIERE, Madame Cécile LEROUX, Madame Dannie VESIN, Monsieur Kévin SEDENT, Madame Nathalie JACQUIN, Monsieur Dylan PEDRON, Madame Sandrine PEREIRA PIPA MARQUES, Madame Charlotte MAJER, Madame Ghislaine LE CLECH, Monsieur Jean-Michel LE CORGNE, Monsieur Denis COUVRECHEL, Monsieur Christian JOUAN, Monsieur Oumar Taliby KABA, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jérôme LECLERC (procuration à Marie-Christine DORMOY), Monsieur Robin CATHELINEAU, Monsieur Sébastien GUILLAUME (procuration à Monsieur Yvan FEMEL), Madame Monique KIJOWSKI, Madame Pauline REFALO (procuration à Monsieur Denis COUVRECHEL), Madame Camilia MAHREZ (procuration à Monsieur Oumar Taliby KABA), absents excusés.

Monsieur le Maire fait part de ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal et les informe que la séance du jour est exceptionnelle et se déroulera en 2 temps :

- Une information concernant la vaccination
- Le vote d'une motion **Noiseau réaffirme : « Non à la Prison »**

I. INFORMATION GENERALE SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Monsieur le Maire fait un retour au conseil municipal sur sa réunion du jour avec Monsieur le Préfet du Val-de-Marne concernant la vaccination.

Il y a une dégradation importante de la situation dans le Val-de-Marne avec près de 200 cas de COVID pour 100.000 habitants, 7,1% de tests positifs (+50%). Le taux d'incidence actuel est supérieur à celui des départements déjà passé au couvre-feu à 18h.

13 centres de vaccination sont ouverts dans le département, soit 1 pour 100 ou 120.000 habitants. Dans un 1^{er} temps, la vaccination concernera les résidents en EHPAD et les personnels de santé de plus de 50 ans puis, à compter du 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans.

Le centre le plus proche de Noiseau est celui de Sucy, qui couvre un secteur d'environ 75.000 personnes avec Ormesson et le Plateau Briard, dont environ 10% de plus de 75 ans. Au rythme actuel de 60 injections par jour et avec une double injection du vaccin, cela pourrait durer 40 semaines.

Les 2 numéros d'appel du centre de vaccination sont le 01.45.90.91.11 et le 01.45.90.54.14.

II. DELIBERATIONS

1. Délibération n° 2021.01 : OBJET : MOTION NOISEAU REAFFIRME : « NON A LA PRISON »

Monsieur le Maire précise que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la convocation car il ne souhaitait pas que des rumeurs circulent avant la date du conseil municipal.

Après 2 ans sans information concrète, Monsieur le Maire avait repris contact avec le cabinet du Garde des Sceaux en octobre 2020, et il lui avait été répondu qu'avec le changement de Ministre et de l'ensemble des membres du cabinet, tous les dossiers en cours étaient repris de zéro. Le cabinet s'est engagé à tenir Monsieur le Maire régulièrement informé des avancées du dossier. Monsieur le Maire pensait que cela ne bougerait pas beaucoup en raison de l'approche des échéances électorales de 2021 et 2022 et le déficit public actuel.

Cependant, la semaine dernière, Monsieur le Maire a reçu un appel du directeur adjoint de cabinet l'informant de « l'intérêt de l'Etat pour Noiseau ». Aucune décision officielle n'est encore prise mais des « pré-études techniques » vont être lancées. Cela ne signifie donc pas que le projet est acté mais il existe toujours un risque avéré.

Monsieur le Maire va donc demander à être reçu par Monsieur le Préfet puis pas Monsieur le Ministre. Il est donc prêt à se battre contre ce projet, mais ce sera certainement très long. L'ensemble des administrés recevra les informations au fur et à mesure.

Monsieur Oumar Taliby KABA indique que dans le contexte sanitaire actuel, il risque d'y avoir peu de mobilisation en cas de manifestations. Monsieur le Maire lui répond que si une manifestation est organisée, elle se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le but étant de pouvoir rassembler davantage que les 1.400 personnes de la Marche de novembre 2018 et d'associer un maximum de personnalités politiques.

Monsieur Denis COUVRECHEL rappelle qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Préfecture pour ce type de manifestations.

Il poursuit en expliquant que c'était un point de divergence entre le Maire élu et lui pendant la campagne, que sans spécialement vouloir la construction de cette prison, il disait qu'il fallait un plan B, au cas où les politiques décidaient cette construction. Aujourd'hui finalement on est devant un problème où il est possible qu'elle se fasse donc il pense que la seule chose qu'il nous reste à faire c'est de s'unir et de réfléchir à la méthode pour contrer cette offensive.

Monsieur Christian JOUAN partage cet avis mais Monsieur le Ministre étant un ancien avocat, il conviendra d'utiliser des arguments très solides.

Monsieur le Maire indique que le vote de la motion du jour permet d'officialiser l'opposition au projet et qu'il faudra se battre jusqu'à ce ne soit plus possible. Il rappelle qu'une loi votée en mars 2019 limite les possibilités de recours contre les projets reconnus d'intérêt national. Mais il faut profiter des enjeux électoraux proches au niveau départemental et régional pour inciter les politiques de tout bord à défendre la cause de Noiseau, car le Val-de-Marne est déjà fortement pourvu en prisons. Pour défendre la cause de Noiseau il faudra toutefois veiller à respecter la Loi.

Ce projet menace l'équilibre financier de la ZAC en préparation et les emplois induits par la Maison d'Arrêt ne seraient pas des emplois locaux. Les enjeux environnementaux et agricoles n'ont pas d'importance pour le Gouvernement mais il existe un argument solide contre ce projet, à savoir les difficultés pour les transports et les déplacements. Les 700 prisonniers, 600 agents pénitentiaires, les familles engendreraient de très nombreux déplacements alors que le secteur est déjà saturé. Monsieur Denis COUVRECHEL répond à Monsieur le Maire que l'argument des bouchons n'arrêtera pas le Gouvernement. Il rappelle également qu'il sera difficile d'organiser des manifestations avec le COVID-19 et que cela pourrait être considéré comme irresponsable dans ce contexte.

Monsieur le Maire dit que ce serait scandaleux de faire interdire une manifestation ayant pour objet de défendre une commune. Il ajoute qu'une pétition en ligne et une lettre du Maire seront diffusés le lendemain. Monsieur Oumar Taliby KABA estime que la population doit avoir le droit de manifester étant donné les enjeux.

Pour Monsieur le Maire, le COVID est un vrai frein à ce type de manifestations et rassembler moins de monde qu'en 2018 pourrait être considéré comme un échec. Une marche n'est donc pas encore prévue, il faut d'abord rencontrer le Préfet puis le Ministre. Monsieur Denis COUVRECHEL ajoute qu'il faudra définir un plan d'actions ensemble. Pour Monsieur Dylan PEDRON, le fait de ne pas proposer de marche risquerait d'être considéré comme une acceptation du projet.

Monsieur le Maire indique que le projet n'est pas encore prêt à avancer, ce qui va lui permettre de prendre contact avec l'ensemble des élus du Val-de-Marne et de lancer une pétition en ligne.

Monsieur Oumar Taliby KABA demande où en est le projet sur Limeil-Brévannes. Monsieur le Maire lui indique que le projet de SAS (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) n'est plus sur Limeil mais sur le secteur environnant. Ce projet n'est toutefois pas similaire à celui de Noiseau car il s'agit d'une petite structure d'aide à la sortie de 180 places.

Monsieur Denis COUVRECHEL indique qu'il serait intéressant d'apporter la pétition signée au rendez-vous avec le Ministre de la Justice.

Monsieur Christian JOUAN souligne que Monsieur le Ministre de la Justice avait fait des déclarations sur le fait qu'il n'existait pas d'insécurité mais seulement un sentiment d'insécurité et que cela pouvait donc sembler contradictoire de vouloir alors construire des prisons. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agissait avant tout d'un engagement du Président de la République en personne.

Suite à la publication d'un article dans le journal Le Parisien le 18 octobre 2018, les Noiséens ont découvert avec stupeur le Plan immobilier pénitentiaire du Ministère de la justice qui prévoit la création d'une prison de 700 places à horizon 2027 sur notre Commune.

Le 25 octobre 2018, le conseil municipal avait adopté à l'unanimité une motion indiquant que Noiseau disait Non à la prison et s'opposerait par tout moyen à ce projet. Par la suite, le 10 novembre 2018, une marche avait rassemblé plus de 1400 personnes et l'ensemble des élus locaux de toutes tendances politique.

Après plus de 2 ans de silence, et malgré de nombreuses relances auprès du Ministre de la Justice et de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, Monsieur le Maire a été informé par le Cabinet de Monsieur le Ministre de la Justice des éléments suivants : sans que la moindre décision ne soit à cette heure prise, puisqu'aucune véritable analyse de terrain n'a encore été réalisée, les services de l'Etat confirme leur intérêt pour le site de Noiseau, ils procéderont prochainement à des études techniques afin de vérifier si leur projet est réalisable.

Il s'agirait donc a priori pour l'Etat du lancement de la phase de pré-étude.

L'Etat nous imposerait donc d'accueillir sur notre petit village de 4 700 habitants, 30% des capacités nouvelles d'accueil de prisonniers en Ile-de-France. A titre de comparaison, le département des Hauts-de-Seine qui est 350 fois plus peuplé que notre commune accueillera 92 places nouvelles, soit 8 fois moins !

Sans concertation avec les acteurs locaux (le maire de Noiseau, le président du territoire ou le président du Conseil départemental du Val-de-Marne), l'Etat s'arroge le droit de disposer de terrains de notre Commune.

Ce choix vient en outre contrarier un projet ambitieux d'urbanisation et de développement de ce secteur incluant de l'activité économique (avec plusieurs centaines d'emplois à la clef), du logement (un agro-quartier respectueux de l'insertion paysagère) et un centre bus innovant d'Ile-de-France Mobilités dont les études techniques sont en cours d'élaboration. Ce projet d'aménagement est porté de longue date par le Territoire. Une délibération d'initiation de la ZAC (zone d'aménagement concertée), fixant le périmètre et la programmation du projet, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Territoire, transmise et validée par la Préfecture du Val-de-Marne, en 2018. Au printemps prochain, une nouvelle étape sera franchie avec la création officielle de la ZAC par le Conseil de Territoire.

Force est de constater que ce passage en force de l'Etat vient également à l'encontre des politiques publiques régionales d'aménagement du territoire dont l'objectif est le rééquilibrage Est / Ouest en matière de créations d'emplois et de désenclavement.

Nous dénonçons fermement cette méthode qui privilégie le passage en force et l'autoritarisme plutôt que la concertation, le dialogue et le respect de l'Etat de droit.

Le conseil municipal constate également que la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, ainsi que de très nombreux élus du Val-de-Marne (quelle que soit leur étiquette politique), Sénateurs, Députés, Président du Département, Président du Territoire, Conseillers Départementaux, Maires, élus, nous soutiennent !

Monsieur le Maire de Noiseau a donc demandé de toute urgence une audience à Monsieur le Préfet afin que toutes les explications lui soient apportées concernant ces prochaines études techniques. Par la suite, avec le Président du Territoire, la même démarche sera effectuée auprès de Monsieur le Ministre de la Justice.

A cette heure, aucun scénario n'est exclu quant aux actions que la Ville de Noiseau mènera selon l'évolution de la situation. Notre réaction sera à la hauteur des risques que les réponses de l'Etat feront courir à notre petite Ville.

S'il faut à nouveau mobiliser les Noiséens, les élus du département, et plus largement les habitants des villes voisines pour montrer notre opposition, nous le ferons !

Le conseil municipal tient donc, comme cela avait été fait en 2018, à réaffirmer son opposition totale à ce projet et à mettre en œuvre toutes les actions qui permettront de le faire annuler.

Faisons en sorte que notre détermination serve à prouver à notre Gouvernement que Noiseau n'est pas le bon choix.

En conséquence,

**Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- DIT DE NOUVEAU « NON A LA PRISON » et confirme sa volonté de s'opposer par tous les moyens légaux à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire indique que les obsèques de Monsieur Calici seront organisées dans quelques jours mais, suite à des appels à se rassembler pour la commémoration, il rappelle que l'Eglise et le cimetière sont limités à 30 personnes, et que tout rassemblement sur la voie publique est limité à 6 personnes avec la réglementation en vigueur. Il demande donc aux conseillers municipaux de diffuser ces informations à ceux qui seraient tentés de se rendre à ces obsèques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h10.

A Noiseau, le 15 janvier 2021,
Le Maire,



Yvan FEMEL.